

COMMUNE DE MOËSLAINS

Département de la HAUTE MARNE

Canton de SAINT DIZIER

14 rue de la République

52100 MOËSLAINS

Tél. : 03.25.05.40.91

E Mail : mairie-moeslains@orange.fr

MOESLAINS, le 20 mars 2026

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 20 mars 2026 en mairie de MOESLAINS ;

A 18 h 00, le Maire sortant de MOESLAINS,
Michel HURSON, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le MAIRE sortant effectue l'appel des conseillers municipaux :

Mathilde BONET - Patrice HENRIONNET - Sylvie HENRIONNET - Michel
HINCELIN - Marie MARION - Laurent MICHEL - Nadia SIMONET
Julien MARCILLET - Anaïs THIRIET - Sébastien MOUGEL -
Michel HURSON.

Le Maire sortant, Michel HURSON, déclare les membres du conseil
municipal de MOESLAINS installés dans leurs fonctions.

1°) Le Maire sortant fait approuver le procès-verbal de la réunion du conseil
municipal du 29 février 2026.

Après lecture, le procès- verbal de la réunion du 19 février 2026 est
approuvé à l'unanimité.

M. Michel HURSON, en qualité de doyen, prend à ce moment,
la Présidence de la séance,

Ordre du jour suivant :

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- Election des Adjoints.
- Lecture de la charte de l' élu local.
- Montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.
- Délégations consenties au Maire.
- Election des délégués au sein des organismes extérieurs.
(GIP de la HAUTE-MARNE, Syndicat du DER, SDED52)
- Désignation du représentant et de son suppléant
auprès de l'Agglomération GRAND ST DIZIER, DER et VALLEES.
- Constitution des commissions communales.
- Questions diverses.

Mme Marie MARION est nommée secrétaire.

Mme Anaïs THIRIET- M. Patrice HENRIONNET sont nommés assesseurs.

2°) Election du Maire.

Le Président rappelle que le maire est élu au scrutin secret

et à la majorité absolue,

le Président demande s'il y a des candidats.

M. Michel HURSON se porte candidat.

Le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

votants: 11.

blanc: 1.

M Michel HURSON obtient 10 voix.

M. Michel HURSON, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Après quelques mots de remerciements, M. Michel HURSON prend la direction du Conseil Municipal de MOESLAINS.

3°) Déterminer le nombre d'adjoints.

Le maire propose au conseil d'élire trois adjoints.

Après en avoir discuté, la proposition est mise aux votes, elle est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

4°) Elections des Adjoints.

- Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au secret de liste à la majorité absolue, chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste conduite par M. Laurent MICHEL est présentée :

M. Laurent MICHEL

Mme Mathilde BONET

M. Michel HINCELIN

Le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

votants: 11,

blanc: 0

La liste obtient 11 voix.

Le maire proclame, **Adjoint**, les candidats figurant sur la liste de M. Laurent MICHEL qui prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1^{ier} Adjoint : Michel LAURENT.

2^{ième} Adjoint : Mathilde BONET.

3^{ième} Adjoint : Michel HINCELIN.

5°) La charte de l' élu local

Le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

6°) Montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Le Maire propose :

Indemnité du Maire : 15 % de l' indice brut de base.

Indemnité des Adjoints : 10 % de l' indice brut de base.

Après en avoir discuté, la proposition est mise aux votes, elle est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

7°) Délégations consenties au Maire.

Les mêmes délégations que lors de l'exercice précédent, sont consenties au Maire.

8°) Election des délégués au sein des organismes extérieurs. (GIP de la Haute MARNE - SDED 52 - Syndicat du DER).

- GIP de la Haute MARNE : le Maire, Michel HURSON.

- SDED 52: le Maire, Michel HURSON, titulaire.
le 1^{ier} Adjoint, Laurent MICHEL, suppléant.

- Syndicat du DER : le 1^{ier} Adjoint Michel LAURENT, titulaire.
le 3^{ième} Adjoint : Michel HINCELIN, suppléant.

9°) Désignation du représentant et de son suppléant auprès de l' Agglomération GRAND SAINT DIZIER, DER et VALLEES.

Les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le Maire et les Adjoints.

M. Michel HURSON, Maire, est désigné titulaire.

M. Laurent MICHEL 1^{ier} Adjoint, est désigné délégué suppléant.

10°) Constitution des commissions communales.

- PERSONNEL : - Laurent MICHEL - Julien MARCILLET
- Mathilde BONET - Nadia SIMONET
- ECOLE : - Anaïs THIRIET - Julien MARCILLET
- Sylvie HENRIONNET - Marie MARION
- Mathilde BONET
- Finances : - Laurent MICHEL - Mathilde BONET
- Julien MARCILLET - Sébastien MOUGEL
- Travaux : - Patrice HENRIONNET - Laurent MICHEL
- Sébastien MOUGEL - Michel HINCELIN
- Appel d'offres : Titulaire : Suppléant :
- Patrice HENRIONNET - Laurent MICHEL
- Julien MARCILLET - Michel HINCELIN
- Sébastien MOUGEL - Mathilde BONET
- Des fêtes et aménagements du village :
- Michel HINCELIN - Anaïs THIRIET
- Marie MARION - Nadia SIMONET
- et les membres du conseil municipal disponibles.
- Salles des fêtes.
- Michel HINCELIN - Marie MARION
- Sylvie HENRIONNET - Nadia SIMONET
- Bulletin et site internet :
- Mathilde BONET - Julien MARCILLET
- Anaïs THIRIET
- Contrôle des listes électorales :
- Anaïs THIRIET
- Correspondant Défense :
- Sébastien MOUGEL - Julien MARCILLET
- Action sociale : les membres du conseil municipal
avec Laurence ANDOUARD - Jean NAVONE - Raymond VOINCHET.
- Commissaires à la CCID :
- 24 personnes ont été proposées à la direction des finances publiques qui désignera six titulaires et six suppléants.

10) Questions diverses.

- Le maire propose à l'assemblée que les convocations et autres documents soient envoyés par mail à l'adresse de chaque conseiller.

Tous les membres du conseil répondent favorablement à cette demande.

- Le maire remet à chaque conseiller une liste de numéros à joindre en cas d'urgence.
- Lors du tour de table, chacune et chacun a exprimé sa satisfaction de faire partie du conseil municipal, plusieurs idées ont été émises qui seront examinées lors des prochains conseils.

Fin de la séance à 22 H 30

Le Maire,
Michel HURSON.